

LE GROUPE BCP AFFICHE DE BONS RÉSULTATS P. 13

LE SOIR

QUOTIDIEN MAROCAIN D'INFORMATION GÉNÉRALE

DOSSIER DE PRESSE 52/07

ÉCHOS

MERCREDI 06 MARS 2013 — 23 RABÍ II 1434 — N°1280 — 4 DH

www.lse.ma

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : SAÂD A. TAZI

Aujourd'hui,
votre
supplément

**AGRO
BUSINESS**

CAHIER CENTRAL

PARTENARIAT POUR LA MOBILITÉ

Quelle politique migratoire ?

Le partenariat pour la mobilité entre le Maroc et l'UE implique la signature par notre pays d'un accord de réadmission des immigrés clandestins.

PAGE 5

Partenariat pour la mobilité : quelle politique migratoire au Maroc ?

MAROC UE Le Partenariat pour la Mobilité entre le Maroc et l'Union Européenne implique la signature par le Maroc d'un accord de réadmission des immigrés clandestins en Europe vers le Maroc. Une telle convention aurait de sérieuses conséquences sur la situation des migrants clandestins, et surtout des réfugiés qui n'ont toujours pas de statut légal au Maroc.

RIME EL JADIDI

Lancées vendredi dernier, les négociations sur l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) constituent l'un des dossiers prioritaires des relations Maroc-UE, avec notamment un accord sur le Partenariat pour la mobilité. Les négociations concernant une facilitation d'octroi des visas avaient été annoncées à l'agenda des actions de la délégation de l'UE au Maroc pour l'année 2013, lors d'une conférence de presse de l'ambassadeur sortant de la délégation européenne au Maroc, Eneko Landaburu, lors de laquelle il a présenté le bilan de l'année précédente et les priorités pour 2013.

Suite au lancement de ces négociations, la France a déclaré lundi, « soutenir » la mise en place d'un partenariat pour la mobilité avec le Maroc ». Lors d'un point de presse lundi, le porte-parole du Quai d'Orsay, Philippe Lalliot, a déclaré : « Nous sommes en effet convaincus [qu'un tel partenariat] permettra à l'Union européenne et au Maroc de disposer d'un cadre opérationnel pour aborder les problématiques de mobilité et les questions migratoires. Notre objectif doit être de parvenir à un accord équilibré, intégrant à la fois des facilitations de visas pour certaines catégories de personnes et des procédures de réadmission efficaces ».

Un échange donnant-donnant

Un accord UE-Maroc concernant le Partenariat pour la Mobilité est l'une des priorités pour l'année 2013. « Aujourd'hui, nous lançons la négociation d'un accord pour faciliter les procédures d'octroi des visas pour certaines catégories de personnes, notamment les étudiants, les chercheurs et les hommes et femmes d'affaires », avait déclaré le président de la commission européenne, José-Manuel Barroso lors d'une conférence de presse vendredi à Rabat, ajoutant qu'« à long terme, on ne peut que soutenir une évolution vers une pleine mobilité des citoyens marocains sans visa, en tenant compte des relations globales entre l'UE et le Maroc et pour autant que les conditions d'une mo-



José Manuel Barroso lors de précédents entretiens avec Saad Dine El Otmani.

bilité sûre et bien gérée soient réunies ».

Une condition préalable à une telle mesure serait la signature de l'accord de réadmission par le Maroc, par lequel des migrants illégaux en Europe seraient rapatriés au Maroc. Des accords de ce type ont été signés entre l'UE et une dizaine d'autres pays dont la Russie, la Turquie, et l'Ukraine. Le Maroc a à ce jour catégoriquement refusé de signer un tel accord.

Au-delà des conséquences éventuelles d'un renforcement du flux migratoire au Maroc, un accord de réadmission entre l'UE et le Maroc aggraverait la situation pour les migrants clandestins principalement. Ce sont surtout les migrants clandestins et les réfugiés qui n'ont pas de statut légal au Maroc qui risquent d'en pâtir.

Un soutien européen ?

La gestion de l'immigration est un dossier contraignant pour le Maroc qui subit d'un côté la pres-

sion européenne et de l'autre le manque de moyens face à cette situation. Une amélioration des politiques de gestion des flux migratoires, et un éventuel soutien européen, semblent nécessaires. Interrogé à ce sujet, le président de la commission européenne, José Manuel Barroso, en visite la semaine dernière au Maroc, avait déclaré dans un entretien au *Soir*

échos qu'une approche favorisant « une relation solidaire et responsable y compris sur la question des migrations » était « au cœur de [la] proposition d'un 'Partenariat pour la migration, la mobilité et la sécurité' ». Une alternative pour le Maroc serait de suivre le modèle turc, le pays ayant signé avec ses voisins des accords de réadmission similaires à celui avec l'UE. ♦

Le Maroc, pays d'accueil

Le Maroc héberge depuis longtemps des réfugiés de différents pays. Aujourd'hui, ce sont des hommes, des femmes qui fuient des guerres et des conflits dans leur pays d'origine. Ils proviennent majoritairement de la Côte d'Ivoire, du Congo RDC et de l'Irak et de la Syrie. Selon le Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM), on dénombre aujourd'hui au Maroc environ 800 réfugiés reconnus par l'UNHCR. Les membres du GADEM tiennent toutefois à préciser que « jusqu'à présent les réfugiés au Maroc n'ont pas de titre de séjour ou de titre de voyage entravant la libre circulation, limitant l'accès aux services publics dont ils devraient jouir (éducation, étude, santé, services sociaux), et les empêchant de travailler et d'avoir une vie digne. Et comme dans de nombreux autres pays, il est très difficile pour ces demandeurs d'asile d'obtenir le statut de réfugié au Maroc. Les démarches sont longues et compliquées et le taux de reconnaissance est très faible.